

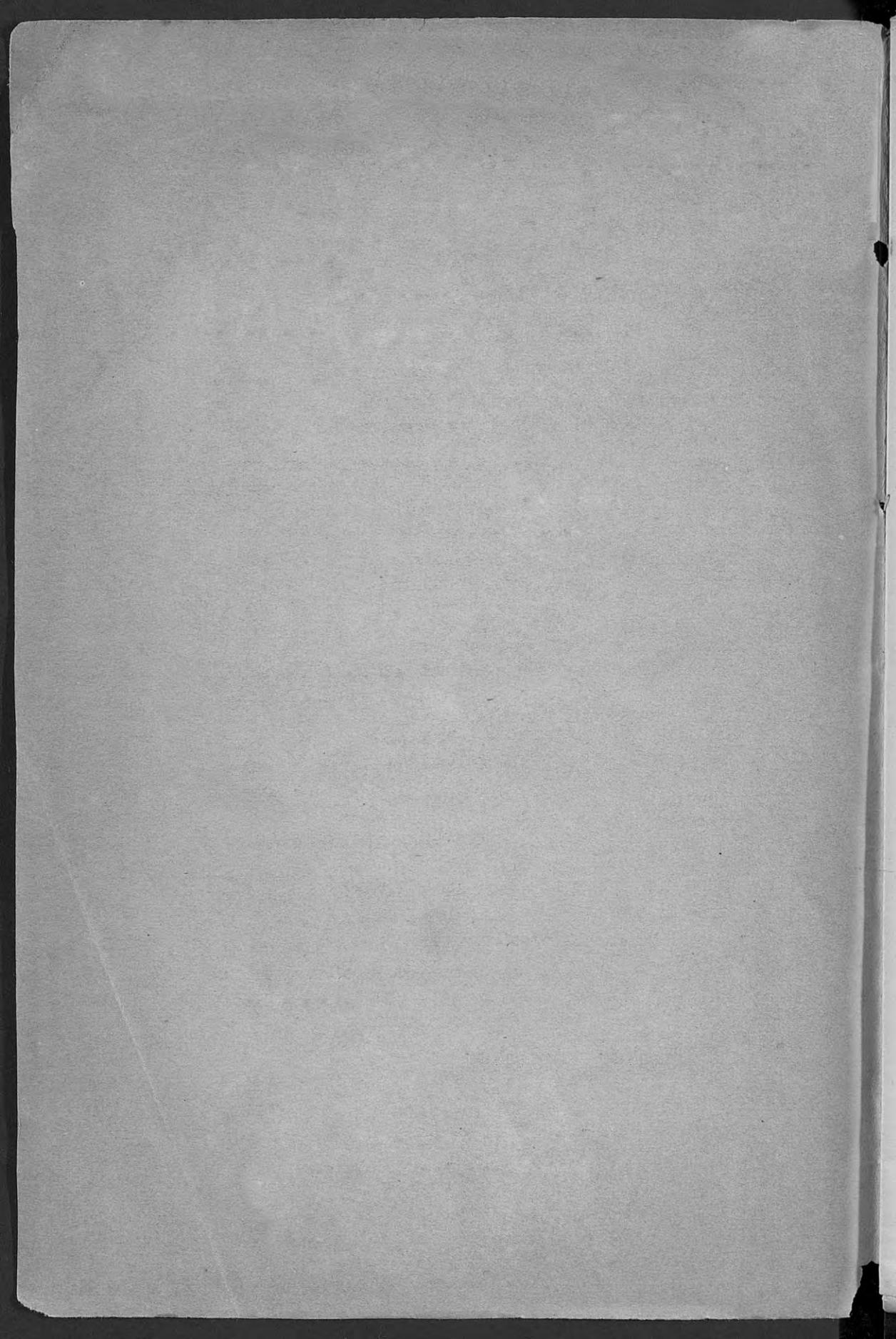
IL 200050

IL 200050

69.57

LEGS
Auguste BRUTAILS
1859-1926

DONS
N° 13211



LE CAVALIER

AU

PORTAIL DE NOTRE-DAME DE SAINTES



Extrait de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

La belle façade de l'abbatiale de Notre-Dame de Saintes avait été originellement ornée d'un cavalier de pierre de grand module, de même qu'un grand nombre des églises romanes de l'ouest de la France. Ailleurs, cette statue se voit souvent sous le tympan de l'arcade centrale du premier étage; ici, c'est l'arcade de droite qui avait été disposée pour la recevoir. Les iconoclastes du *xvi^e* ou du *xviii^e* siècle ont malheureusement fort bien accompli leur œuvre, et de la statue équestre il ne nous reste que des martelures et les profils qui en sont nés. On s'est prévalu de ce que cette statue n'existe plus pour nier son existence passée. Nous avons cru devoir prendre la plume pour rétablir la vérité des faits faussée par des affirmations sans preuves.

Pour nous, il y a eu incontestablement une statue équestre sur la façade de Notre-Dame de Saintes.

Le premier étage de la façade de l'abbatiale se compose de trois arcades; celle du centre, ouverte par une fenêtre romane avec colonnettes aux angles, les latérales fermées. Ces arcades sont à deux retraites, avec une colonne à chaque retraite, deux colonnes, par conséquent, pour chaque pied droit. Tels sont les points de ressemblance des arcades latérales.

Voici maintenant en quoi diffèrent ces arcades. La seconde retraite de l'arcade de droite, ou mieux l'intrados de l'archivolte et la partie du pied-droit qui lui correspond, ont une puissance une fois plus considérable que les parties correspondantes de gauche. Ceci dénote chez l'architecte l'intention de placer sous cette arcade une construc-

tion plus importante et offrant une plus grande saillie que celle qui devait figurer dans l'arcade opposée. Le fond de l'arcade de gauche est séparé en deux, dans sa hauteur, par une bande sculptée, au-dessus et au-dessous de laquelle se voient les traces de personnages de taille moyenne. La construction du tympan et du fond proprement dit de l'arcade de droite est toute différente; le tympan se distingue de la partie inférieure par la dimension et la pose des pierres. Ce tympan est formé de plusieurs assises de grand-moyen appareil régulier, tel qu'il est employé dans les autres parties de la façade; dans la partie inférieure, au contraire, l'architecte s'est cru obligé de mettre en œuvre un appareil plus considérable, dont les éléments ne sont plus réguliers et sont posés pour la plupart verticalement; ces éléments sont, sans contredit, de la même nature de pierres que la façade du XII^e siècle.

Les dispositions données à cette partie de l'édifice étaient évidemment nécessitées par la taille de la statue qui devait y être placée. Ces dispositions ne sont pas spéciales à l'église de Notre-Dame de Saintes. Nous les retrouvons également à l'église de Châteauneuf, derrière le cavalier de la façade; il est probable que les autres statues équestres nécessitaient de semblables constructions; le grand-moyen appareil habituellement employé dans les églises romanes n'était point capable de servir de point d'appui à de pareilles masses de pierre.

Notre architecte a donné, en outre, à la partie centrale de la construction dont il vient d'être parlé, une saillie assez considérable, destinée probablement à éloigner la statue du plein du mur.

C'est sur la partie centrale et saillante de ces éléments de grand-moyen appareil que l'on constate les traces de martelure qui ont fait disparaître la statue et ses attaches. Sur le haut de la bande qui couronne le rez-de-chaussée et forme une sorte de stylobate aux arcades du premier étage, existent encore des socles dans lesquels on reconnaît, sans effort d'imagination, les supports de la statue équestre, tels que nous les retrouvons aux autres statues du même genre.

Quant aux profils qu'ont produits les martelures, ils n'offrent rien de bien caractérisé, et il ne pourrait en être autrement, la statue ne se trouvant attachée au mur que par son milieu et ses parties les plus arrondies; mais tout le monde y distinguera, comme nous l'avons fait, une empreinte, un profil de ce pied triangulaire que l'on voit à tous les cavaliers tant des statues de nos façades que des sceaux des barons du moyen âge.

Il est donc incontestable qu'il y a là un appareil considérable de maçonnerie, *contemporain* de la façade et disposé de la même manière que ceux qui, ailleurs, servent d'appui aux statues équestres. Il est également incontestable que l'arcade de droite est plus profondément ouverte que celle qui lui correspond de l'autre côté, et cela non sans raison. Joignez à ces faits les traces des martelures qui dessinent en creux ce qui était en relief, les socles qui reposent sur le stylobate, et il devient impossible de ne pas admettre que là s'élevait une statue équestre. Faut de mieux, nous nous contentons encore de cette assurance. La tradition, de son côté, avait transmis jusqu'à nous le souvenir de son existence (1).

Une question qui se pose tout naturellement à l'esprit, dès lors qu'est établie l'existence passée du cavalier, est celle-ci : A quelle époque remonte cette statue équestre ? — Est-elle contemporaine des autres statues du même genre ?

La réponse à la première question se retrouve implicitement dans les pages qui précèdent. Du moment que l'arcade qui la contenait a été disposée à son origine pour la recevoir, et que la partie sur laquelle elle était fixée était contemporaine de la façade, il est plus que probable que cette statue a été aussi contemporaine de cette façade, ou tout au moins le bloc de pierre dont elle a été tirée.

La façade de Notre-Dame de Saintes a été sans doute achevée dans la première moitié du XII^e siècle, plutôt dans le second quart que dans le premier. C'est, en effet, à cette époque seulement que le style roman saintongeais vit naître ses plus belles productions. La façade de Notre-Dame est une de celles-là. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les descriptions qui ont été données par M. Marion (2) et par

(1) Depuis le mois de décembre 1873, époque à laquelle cette étude paraissait dans la *Revue archéologique*, le tympan dans lequel se trouvait le cavalier a été profondément modifié. Par suite de l'aménagement de l'abbatiale en caserne d'infanterie, et de la nécessité de multiplier les ouvertures pour donner aux soldats l'air rigoureusement nécessaire, des fenêtres ont été ouvertes dans les tympans précédemment aveugles des arcades latérales figurant au premier étage de la façade de Notre-Dame. Or, lorsqu'une brèche a été faite dans ces tympans nous avons pu constater et avec nous l'entrepreneur des travaux, que la construction du tympan était absolument homogène; que les éléments de grand et moyen appareil formant le revêtement du tympan et la face du mur intérieur étaient parfaitement liés avec le blocage; et que les pierres étaient de même nature que tous les autres éléments de la façade, c'est-à-dire sorties des carrières de Saint-Vaise, près Saintes.

(2) *Biblioth. de l'École des chartes*, série B, t. III, p. 187.

M. de Chasteigner (1). C'est donc entre 1125 et 1150 que nous plaçons l'achèvement de la façade de l'abbatiale et la pose de la statue équestre dans l'arcade de droite,

Le cavalier de Notre-Dame est-il contemporain de ceux que nous connaissons par ailleurs? — M. Audiat, de Saintes, qui s'est prononcé contre l'existence passée de notre cavalier, avait posé avant nous la question en ces termes : « Je demanderai aux archéologues « s'ils sont bien sûrs que ces monuments soient contemporains de « l'édifice. J'ai des doutes. J'ai vu le cheval d'Aulnay, il me paraît « de beaucoup postérieur à l'église romane. Puis, ajoute-t-il, s'il y a « eu un cavalier à l'abbaye des Dames de Saintes, ce que je ne veux « pas nier absolument, j'affirme qu'il a été plaqué là. Les pierres « destinées à le porter ont été rapportées, étant en saillie de dix « centimètres au moins (2). »

Nous avons vu que le cavalier de Notre-Dame de Saintes était nécessairement contemporain de la façade, puisque l'arcade avait été disposée, dès l'origine, pour le recevoir; et en second lieu, que, loin d'avoir été plaqué sur la muraille primitive et d'être en saillie de dix centimètres au moins, l'appareil sur lequel reposait le cavalier est en retrait de l'aplomb de la façade.

Du cheval d'Aulnay, nous n'avons vu que la tête et le cou, fragments que nous avons trouvés d'un style identique aux têtes de chevaux que l'on rencontre sur beaucoup d'églises de la Saintonge, soit comme modillons, soit comme ornementation d'archivoltes, et notamment sur les églises de Saint-Germain-du-Xeudre, Pérignac, Givrezac. M. Fillon avait vu le cheval d'Aulnay avant nous, et, plus heureux, avait pu juger de son âge sur des restes plus considérables. Nous ne voulons pas faire à un si éminent archéologue, pas plus qu'à MM. de Caumont, de Longuemar, de Chergé, Marion et tant d'autres, l'injure de croire qu'ils aient pu se tromper sur l'âge des cavaliers qu'ils ont eu l'occasion d'observer (3). Nous rappelons seulement l'observation, faite par M. l'abbé Michon, de la parfaite ressemblance des statues équestres de beaucoup de nos églises avec les figures équestres adoptées pour les sceaux des barons du XI^e et du XII^e siècle.

Voici donc, selon nous, deux points établis : l'existence passée

(1) Comptes rendus des séances générales tenues en 1864 par la Société française pour la conservation des monuments historiques, p. 64.

(2) *Les Cavaliers au portail des églises*, par M. Audiat, p. 37. Extrait du Congrès archéologique de France, XXXVIII^e session.

(3) Comptes rendus cités plus haut, p. 94-95.

d'un cavalier sur la façade de l'abbatiale de Notre-Dame de Saintes, dans l'arcade de droite du premier étage ; sa contemporanéité avec la façade construite ou parachevée au commencement du XII^e siècle.

Quel était le sujet représenté par notre statue équestre ? Telle est la question qui divise depuis longtemps les archéologues. Chacun de ceux-ci descend à son tour dans la lice, et presque avec chacun d'eux surgit une nouvelle hypothèse, un nouveau candidat. Aussi ce cavalier a-t-il été baptisé de tous les grands noms du monde chrétien. On en a fait un Charlemagne, un Théodose, un Constantin, le fondateur ou le bienfaiteur de l'église sur laquelle il se trouve, un Pépin, un saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. D'autres y ont vu le cavalier mystique de l'Apocalypse, ou l'ange terrassant Héliodore à la porte du Temple. Et vraiment, cette diversité d'opinions se justifie pleinement. Les documents contemporains, qui pourraient nous édifier sur le sujet traité par l'artiste du moyen âge, sont à peu près introuvables ; les statues elles-mêmes n'offrent pas de caractères saillants.

Loin de nous la pensée de nous prononcer sur toutes les statues équestres ; les éléments de critique nous manquent pour cela. Nous allons essayer seulement de faire la lumière autour de celle de Notre-Dame de Saintes, et de montrer sous leur véritable jour des faits qu'on s'est plu à obscurcir.

Pour interpréter un sujet traité dans une œuvre d'art, plusieurs moyens critiques peuvent être mis en usage : on s'appuie sur les caractères essentiels de l'objet, sur la vraisemblance, sur la tradition, sur des monuments écrits, habituellement sur tous ces moyens à la fois, bien que souvent le dernier puisse les suppléer tous.

L'étude des caractères essentiels de l'objet nous sera ici d'un médiocre secours, le cavalier n'existant plus. Mais, eût-il existé, il est probable, à en juger par les autres statues équestres que nous connaissons, que l'étude de ses caractères eût été de peu d'utilité.

S'il est vrai que les statues équestres se présentent quelquefois avec un ajustement différent, bien que le fait contraire soit affirmé par certains archéologues, il est vrai de dire aussi que l'ajustement et le costume, tels que nous les connaissons, ne peuvent être d'une importance décisive dans la solution de la question. Dans les siècles du moyen âge, en dehors de certains types connus et traditionnels, les artistes donnaient à leurs créations le costume et l'ajustement des personnages qu'ils voyaient autour d'eux. Avaient-ils, par exemple, à représenter un empereur romain, ils pouvaient, sans aller en rien

contre les habitudes de leur époque, l'habiller comme un souverain de l'Orient, dans les contrées qui obéissaient à l'influence byzantine, ou bien encore le revêtir de l'ajustement habituel à nos rois, ou le représenter simplement sous le costume militaire des comtes, barons ou chevaliers, qui personnifiaient pour eux la souveraineté.

C'est grâce à ce procédé que beaucoup d'œuvres du moyen âge n'ont pas la couleur locale, et que par suite, de nos jours, on a été contraint d'aller à tâtons dans l'interprétation de ces statues équestres, dont beaucoup peuvent être ramenées au même type. Qu'importe, en somme, que le cavalier ait ici le casque en tête et la lance au poing ; que là, à Aulnay, par exemple, la tradition nous le représente couronné de quatre-feuilles, comme Louis VII, ou bien qu'il porte, comme à Sainte-Croix de Bordeaux, la couronne de perles des Carolingiens ? Qu'importe qu'il ait ou n'ait pas un faucon sur le poing ? J'oserais même dire plus : ce petit personnage humble ou menaçant qu'il écrase parfois sous le sabot de son cheval, ajoute-t-il rien à l'éclaircissement de ce texte de pierre ? Ne serait-il pas une accentuation de la même idée exprimée partout, avec autant de persistance dans l'ensemble que de variété dans les détails, l'idée de la puissance, l'idée de la souveraineté, caractérisée par l'ajustement emprunté aux grands du moyen âge ? Il est presque évident pour nous que ces accessoires, manteau flottant ou cuirasse, couronne de perles ou de quatre-feuilles, ce faucon et même ce personnage foulé aux pieds, ne sont que les marques de la souveraineté et ne rappellent nullement telle ou telle scène en particulier. Les différences que nous constatons tiennent à une différence d'inspiration chez l'artiste, au milieu dans lequel il se trouvait, aux principes d'art auxquels il obéissait. Dès lors, ce que quelques auteurs considèrent comme des différences fondamentales, ne constituerait plus que des différences de style.

L'étude de nos statues équestres, du moins de celles de l'ouest de la France, nous apprend simplement que le cavalier était un grand personnage, mais qu'il n'était pas favorisé des honneurs d'un type traditionnel.

Si nous demandons à des considérations morales ou historiques le mot de cette énigme, autrement dit, si nous cherchons une hypothèse pleine de vraisemblance à laquelle nous puissions nous ranger, sans blesser aucune des lois de l'histoire du symbolisme ou de l'archéologie, nous n'arriverons certainement pas à une solution plus prompte. Tous les personnages qu'on a mis en avant avaient des

titres sérieux à l'honneur qu'on voulait leur faire. Ce sont, en effet, ou les fondateurs de l'Église de Rome en lutte avec le paganisme ou l'arianisme, ou les fondateurs de l'Église de France, ou ceux enfin auxquels les églises et les abbayes devaient une reconnaissance particulière; ou bien encore ce sont des personnalités remarquables de l'Ancien et du Nouveau Testament. Au point de vue de la ressemblance, chacun de ceux qui ont mis une hypothèse en avant, a eu autant de raisons pour la soutenir que tout autre de ses contradicteurs; et le débat peut se prolonger sur ce terrain pendant bien longtemps encore sans amener une solution positive. L'ange chassant Héliodore du Temple, ou le cavalier mystique de l'Apocalypse, paraissent tout à fait à leur place sur la façade de nos églises. D'un autre côté, on ne peut s'empêcher d'avouer que Constantin, Théodose, Charlemagne, les fondateurs des églises mêmes, n'y seraient pas non plus déplacés, si l'on considère l'éclat des services qu'ils ont rendus, soit à l'Église catholique en général, soit à certaines églises en particulier. Ces dernières hypothèses ont cependant donné lieu à des objections qui paraissent très-sérieuses. « La sculpture du moyen âge, nous dit-on, ne consacrait guère son ciseau à la reproduction, sur les édifices religieux, de personnages et de faits purement historiques (1); » ou bien « l'histoire profane contemporaine n'a pas laissé de traces sur les tympons de nos églises (2). » — Tout en reconnaissant que la sculpture des faits purement historiques semble avoir tenu peu de place dans l'ornementation et la décoration de nos églises romanes, qu'il nous soit permis de faire à cette théorie quelques objections.

Est-ce vraiment au point de vue purement historique ou à un point de vue symbolique que des personnages tels que Constantin, Théodose, Charlemagne, auraient pu trouver place sur nos églises romanes? — Est-il possible, sans commettre un anachronisme, de mettre ces personnages dont nous venons de parler au nombre des contemporains de nos églises romanes, sur lesquelles nous voyons des cavaliers? — Peut-on vraiment, et en toute assurance, prétendre que les personnages purement historiques ne trouvent jamais leur place sur les façades romanes, alors que maintes et maintes fois on y rencontre des sujets très-profanes, et que, d'ailleurs, il y a toute une classe de statues, et des plus importantes, les cavaliers, à l'égard desquels on n'ose encore se prononcer? — Qui nous dit que ces

(1) Comptes rendus cités plus haut, p. 95.

(2) Loc. cit., p. 95.

cavaliers ne représentent pas sur nos façades l'élément laïque et purement historique ?

On nous objectera aussi que ce cavalier occupe habituellement le tympan, la place éminente (1) ; ceci n'est point exact en vérité. La place éminente, c'est le tympan du portail du rez-de-chaussée ; c'est là qu'on retrouve Dieu le Père, Dieu le Fils, à l'entour les anges en adoration, les apôtres ; c'est encore au rez-de-chaussée, dans les arcades latérales, que l'on voit souvent le patron de l'église, tandis que le cavalier est toujours au premier étage, et souvent dans une des arcades latérales.

Ce n'est pas avec de pareils raisonnements que nous arriverons à une certitude absolue. Est-ce au moyen de la tradition ? Pas davantage, sans doute ; cependant, elle peut nous être de quelque utilité. Nous la prendrons pour ce qu'elle vaut réellement, un commencement de preuve.

D'après la tradition, c'est l'empereur Constantin que nous devrions voir dans quelques-uns de nos cavaliers ; c'est du moins ce que nous lisons dans cette inscription gravée en 1598 sur l'église de Notre-Dame-la-Grande, de Poitiers :

Quam Constantini pietas erexerat olim,
Ast hostis rabies straverat effigiem..... (2)

et encore dans une enquête faite à Aubeterre, en 1562, sur les déprédations des huguenots, où il est dit : « sur le pignon du portail haut estoit une image figurée en cheval d'un roy, prince ou autre capitaine que l'on appelloit communément Constantin... (3). » Le grand empereur a, en outre, pour lui de nombreuses traditions orales.

Dulaure et Thibaudeau, en constatant ces traditions, font remonter jusqu'à Constantin les édifices romans sur lesquels se trouvent ces cavaliers, et rappellent ce fait que Constantin exigeait que sa figure fût placée sur les églises qu'il permettait aux chrétiens de construire (4).

En admettant dès maintenant que les architectes de nos églises romanes aient voulu représenter Constantin dans leurs statues équestres, ce serait un véritable enfantillage de croire qu'ils obéis-

(1) Comptes rendus cités plus haut, p. 96.

(2) Mémoire de M. Audiat, p. 16.

(3) *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1866, p. 352.

(4) Voir : *Mémoire de M. Audiat*, p. 16, et Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, I, p. 113

saient à un rescrit ou à un décret impérial; mais qu'ils aient pu obéir à un vieil usage, à une tradition, voilà ce qui nous semble incontestable.

Les traditions sont souvent acceptées comme vraies par des populations entières, et certaines croyances ont été transmises jusqu'à nous, gravées dans le souvenir des peuples par des monuments de pierre ou de bronze. « Est-ce que partout on ne dit pas que Charlemagne a bâti Saint-Pierre de Saintes, uniquement parce qu'il a plu à quelqu'un, vers 1470, de placer sa statue au portail pour faire croire à cette idée? » nous dit-on (1). Nous n'admettons pas, nous, que cette idée de faire remonter à Charlemagne la construction de la basilique soit née de prime-saut dans un cerveau du xv^e siècle. Nous savons bien, il est vrai, qu'il n'est rien qu'on n'invente pour tromper les archéologues et les antiquaires. Mais les archéologues et les antiquaires ne datent que du siècle dernier; et nous sommes convaincus que si, en 1470, on a placé la statue de Charlemagne au portail de Saint-Pierre de Saintes, de deux choses l'une : ou bien au xv^e siècle on croyait positivement que ce prince était le fondateur de la basilique, ou bien encore on voulait faire de ce personnage le symbole de la victoire du Christ.

Or, une tradition analogue existe au xvi^e siècle pour Constantin; nous en avons cité des exemples. Pourquoi n'existerait-elle pas au xii^e siècle? Le xii^e siècle en savait-il plus long sur la fondation de nos églises que le xv^e et le xvi^e? Nullement. A une époque où, dans les croyances populaires, tous les vases précieux venaient en droite ligne du roi Salomon, où toutes les constructions antiques étaient l'œuvre des Sarrazins, les architectes de nos églises pouvaient, sans blesser en rien l'esprit de leur époque, faire remonter jusqu'à Constantin la fondation des églises en ruines qu'ils étaient chargés de relever. Quant à celles qu'ils bâtissaient à nouveau, l'esprit d'imitation, qu'on constate chez eux à un si haut degré, ne les portait-il pas à les orner de ces cavaliers? Que cette idée fût absurde, sans fondement sérieux, nous ne le nions pas; mais elle rentre tout à fait dans le caractère de l'époque. Et si, en plein xix^e siècle, après tant de révolutions faites pour la liberté de la pensée et celle de la presse, les habitants de la Creuse furent capables d'élever un monument à Quinault, « qu'ils croient né dans leurs murs, alors qu'on leur a montré l'acte authentique de sa naissance à Paris (2) »,

(1) *Mémoire de M. Audiat*, p. 18.

(2) *Loc. cit.*, p. 18.

nous pouvons, sans être taxé d'exagération, croire les artistes du moyen âge capables d'attribuer aux grandes personnalités de Charlemagne et de Constantin la fondation des églises et des abbayes qu'ils voyaient autour d'eux.

Jusqu'à présent, dans cette question du cavalier, les documents écrits avaient totalement manqué. En publiant le Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, M. l'abbé Grasilier nous a mis à même de connaître un document presque contemporain de l'édifice et du cavalier de l'abbatiale de Notre-Dame. Nous nous contentons d'en donner ici la traduction, en renvoyant au Cartulaire pour le texte latin.

Charte de donation de cinq sous, que Guillaume David fit à titre de cens, et pour chaque année, en faveur du luminaire de Notre-Dame.

« Sachent tous présents et avenir que Guillaume David donne à l'église de Notre-Dame toujours vierge (et mère) de Dieu, cinq sous pour l'entretien d'une lampe dans l'église pendant le jour et la nuit, dont quatre sur le moulin de feu Jocelin, douze deniers sur le moulin de Perrier, de Saint-Sulpice; payables à savoir, trois la veille de la Nativité de Jésus-Christ, notre Seigneur, et deux la veille de la Résurrection. Faisons aussi savoir que deux des sous payables la veille de la Nativité, et les deux payables la veille de la Résurrection, seront acquittés par Jean Mosnier, et après lui par les ayants-droit de son gendre, et qu'ils seront apportés par lui-même ou son mandataire au terme susdit. Que si les débiteurs ne peuvent en payer qu'une partie, ils l'apportent le surlendemain en fournissant caution. Quant aux douze deniers, ils seront payés par Guillaume David lui-même, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur, sans qu'il soit astreint à fournir caution, s'il dépasse le terme. Mais après sa mort, celui-là payera les douze deniers qui aura dans sa part d'héritage le moulin de Saint-Sulpice. Afin qu'il y ait une marque durable de cette convention, il demande à être enterré sous Constantin de Rome, lieu qui est à la droite de l'église (*sub Constantino de Roma, qui locus est ad dexteram partem ecclesiæ*). Sont témoins Guillaume David son fils, Jean Thebbaud prêtre, Aymery, sacristain-diacre; Théodora, sacristine; Hema Mouche, Anastasie, Othgier Peletier, Pierre Ortolan (ou Jardinier) (1). »

C'est à la présence des sacristines aux donations qui intéressent

(1) *Cartulaires de la Saintonge; Cart. de N.-D. de Saintes*, t. II, p. 43, ch. 38. Clouzot, Niort, 1871.

particulièrement l'entretien de l'église que nous devons de pouvoir fixer les dates extrêmes de notre charte. Théodora, sacristine, qui est présente à la donation de Guillaume David, se retrouve avec ce titre entre Emma de Jonzac, encore sacristine en 1133, et Agnès Maurelle, que nous voyons pour la première fois en charge dans une charte à date certaine, en 1162. Quant à Théodora, la dernière fois que nous la retrouvons, c'est en 1156.

Nous placerons donc la donation de Guillaume David entre 1134 au plus tôt, et 1156 ou 1161 au plus tard.

A l'époque de la donation, il était donc impossible au rédacteur de la charte d'ignorer la vraie signification du personnage qui était à la droite de l'église.

L'interprétation donnée par M. l'abbé Grasilier et par nous à cette charte a été assez vivement contestée pour que nous croyions devoir passer en revue les objections de notre adversaire. Ces objections peuvent se résumer à quatre.

Voici la première : Si le rédacteur de la charte avait entendu parler d'une statue de Constantin le Grand, à la place de « Roma », il aurait mis « imperatore », et à la place de « locus », « statua » (1).

Nous répondrons à ceci que ce n'est vraiment pas à nous à faire la leçon au scribe du XII^e siècle, et que, pour faire de la saine critique, il ne faut pas avoir de préoccupations récentes ni « peser les temps anciens aux poids modernes » ; notre scribe s'est servi de cette expression « de Roma », par la raison que cette expression en vaut bien une autre, quant à la clarté ; — que Rabelais lui-même, un lettré, se permet bien de nommer parfois Alexandre le Grand *Alexandre Macédon* ; — que notre scribe n'était ni académicien, ni membre de Sociétés savantes, ni *historien*, non plus que Guillaume David, qui savait probablement mieux manier la lance que la plume, mais bien un clerc, peut-être même un chapelain de l'abbaye ; — que cet homme d'église était tout rempli, et cela se comprend de reste, de ce grand nom de Rome, la capitale de l'univers catholique ; — que ce nom de Rome était celui qui devait venir le plus naturellement sous la plume du scribe, pour faire distinguer son Constantin du Constantin de Saint-Georges, du Chay, du Breuil. Quant au mot « statua », nous en faisons bon marché, et pardonnons bien au scribe de ne l'avoir pas employé. La statuaire, à cette époque, était l'imagerie et

(1) *Mémoire de M. Audiat*, p. 22.

les statues des images (1). On disait d'ailleurs faire un saint Étienne, un saint Nicolas, là où nous dirions faire les statues de saint Étienne, de saint Nicolas (2).

Deuxième objection. — On nous dit encore : Votre texte met la statue à droite; nous, gens du monde, nous voyons actuellement ses restes à gauche de la façade; Guillaume David était du monde, il devait voir comme nous. Donc....

Et d'abord ce n'est pas Guillaume David qui a écrit ni rédigé la charte en question. Les chartes de notre abbaye étaient écrites et composées par des scribes, clercs habituellement, quelquefois prêtres; parfois même ce sont des religieuses qui se chargent de ce soin. Nous pouvons citer comme scribes de l'abbaye, Jean Mazou, clerc; Aymar, scribe et chapelain tout à la fois de Notre-Dame, qui écrivent et *composent* les chartes. Nous rencontrons dans le même Cartulaire des prêtres qualifiés « *scriptores* », notaires, qui cumulaient, sans aucun doute, le soin d'écrire les chartes avec celui de transcrire les manuscrits. Bien plus, sans sortir de notre Cartulaire, nous constatons que les « *litterati* » sont opposés aux « *laici* », nouvelle preuve que notre scribe ne pouvait guère être qu'un homme d'église (3).

Ceci posé, il nous est facile de comprendre pourquoi notre scribe parlait la langue de l'Église plutôt que celle des gens du monde du XIX^e siècle, et pourquoi, dans la désignation de la droite et de la gauche d'une église, il dut se conformer au langage et aux habitudes de la liturgie.

Que M. Littré dans son *Dictionnaire*, les rédacteurs des *Instructions du comité des arts* et beaucoup d'archéologues emploient le langage des hommes du monde et désignent la droite et la gauche d'une église par rapport à celui qui en regarde la porte d'entrée, cela s'explique jusqu'à un certain point; c'est pour la plus grande commodité des gens du monde, qui ignorent la plupart les usages liturgiques. Mais cela n'empêche point que l'église n'ait sa droite et sa gauche, indépendamment de ceux qui la considèrent. Bien d'autres édifices ont aussi leur direction propre, immuable. La droite et la gauche d'un théâtre ne sont-elles pas déterminées par la scène et non par la porte d'entrée? Il en est de même dans les assemblées délibérantes, où la gauche et la droite sont déterminées, non par l'entrée de la salle, mais par le siège du président.

(1) Du Cange, *V. Imaginaria, sculptores*.

(2) *Biblioth. de l'École des chartes*, série E, t. III, p. 195 et suiv.

(3) *Cartulaire de N.-D. de Saintes*, ch. 23, 65, 75, etc.

Dans le style liturgique, le côté droit de l'église, c'est le côté de l'évangile; le côté gauche, celui de l'épître. Ici, tout est symbolisme; l'église, comme l'autel lui-même, ont été comparés à Notre-Seigneur Jésus-Christ (1), et, dès lors, le côté de l'évangile représente le côté droit de la croix, et le côté de l'épître le côté gauche. L'abside était la tête, « caput », qui devint plus tard le chevet, « capitium ».

Notre scribe, notre clerc ne pouvait user que du langage liturgique; en employer un autre, c'eût été ne pas se conformer aux termes en usage dans le milieu dans lequel il vivait.

Troisième objection. — « La statue équestre est en dehors de l'église. « Or, ce bienfaiteur de l'église demande à être enterré en dehors de « l'église qu'il a dotée! Etait-ce bien la peine de donner cinq sous « pour entretenir nuit et jour une lampe devant l'autel, puis quatre « sous, puis douze deniers, puis trois sous, puis deux sous, etc.; ce « qui devait faire une somme assez forte? Et tout cela pour obtenir « d'être enterré autour de l'église comme les simples fidèles! Non, « ce qu'il voulait, c'était une sépulture dans l'église, peut-être même « dans le chœur; c'était un lieu choisi, un endroit privilégié. Le « *locus ad dexteram partem* était certainement dans l'église (2). »

A ces affirmations, nous répondrons par des textes. Nous lisons dans Pierre de Corlieu, cité par M. Audiat : « Péronelle (femme de « Geoffroy Taillefer, comte d'Angoulême), se retira et vesquit longuement vesve en son château de Boutheville, s'employant d'une « religieuse affection à parachever l'œuvre du prieuré commencée « par sa mère, où enfin elle ordonna être inhumée non en l'église, « car de ce temps-là aucun n'y estoit enterré (s'estimant noz pères « en estre indignes), mais à la porte d'icelle, et se voit encores cette « inscription..... (3). » Péronelle, comme épouse du duc d'Angoulême et comme fondatrice du prieuré, méritait bien une aussi grande faveur que notre donateur de cinq sous.

Nous disons notre donateur de cinq sous, car, malgré des recherches persévérantes, il nous a été impossible de trouver dans le Cartulaire aucune donation en argent autre que celle de cinq sous contenue dans notre charte. Il nous a paru que notre honorable contradicteur avait pris pour des dons successifs ce qui n'était qu'une

(1) *Rational de Guillaume Durand, évêque de Mende*, traduit par M. C. Barthélemy. Paris, 1854.

(2) *Mémoire de M. Audiat*, p. 24.

(3) *Histoire d'Angoumois ...*, etc., Pierre de Corlieu, p. 19; publié par J.-H. Michon. Paris, Victor Didron, etc., 1846.

répétition des mêmes dons nécessitée par les clauses mêmes de la donation.

Le fait de la comtesse d'Angoulême, enterrée aux portes d'une église, ne constitue pas une exception. Le Cartulaire de Baigne, charte 89, nous apprend qu'en retour de dons nombreux, consistant en terres, vignes, bois, prés, chaumières, un sieur Robert Gaucher demanda à être enterré dans le cimetière de Saint-Etienne « *ad caput ipsius ecclesie* », derrière l'abside sans doute, qui allait bientôt devenir le chevet, « *capitium* ». La femme Esingarde fut à son tour inhumée devant la porte de l'église (1).

Dans l'épigraphie santone et aunisienne de M. Audiat, nous ne trouvons aucun exemple de laïque enterré dans l'intérieur d'une église. Nous y relevons, comme antérieures au XIII^e siècle, la mention de la sépulture de Péronelle, comtesse d'Angoulême, celle de l'épithaphe d'un *moine* dans le mur septentrional de l'abside du même prieuré (est-ce en dehors ou en dedans ?) et celle du tombeau d'un *évêque* de Saintes dans l'église de Maillezais. Des quelques sépultures qui y sont citées pour le XIII^e siècle, quatre sont en *dehors* des églises et une seule à l'intérieur, encore est-ce celle d'un *abbé*, non d'un laïque (2). Citons, pour clore, ces paroles d'un homme autorisé :

« Au XIII^e siècle, les lois ecclésiastiques qui défendaient d'enterrer les laïques dans l'enceinte même des églises, tombèrent en désuétude. Les chapitres des cathédrales seuls continuèrent généralement d'observer ces règles... etc. (3). »

La question me semble vidée. C'est en dehors de l'église que Guillaume David demandait à être inhumé.

Quatrième objection. — « Où est Rome ? Rome est en Italie. Mais Rome est aussi en Saintonge et en Angoumois..... N'est-il pas clair comme le jour que le *Roma* était une terre, un fief, une propriété, non la capitale de l'univers, et que ce Constantin était, non pas le fondateur de Constantinople, mais bien un Constantin seigneur de Rome, Romette, Romée, Romade, Romefort ou Romegoux ? »

Nous ne nous arrêterons pas à démontrer que si le scribe a mis

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne*, (en Saintonge), publié par l'abbé Cholet. Niort, Clouzot, 1868. Voir aussi charte 128.

(2) *Épigraphie santone et aunisienne*, p. 102, 103, 104, 105, 106. Voir aussi *Statistique monumentale de la Charente*, par M. l'abbé Michon, p. 272, 298, 300, 304, ..., 329 à 331, ..., etc.

(3) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*. V^e Tombeau, t. IX, p. 31.

Rome, c'est de Rome qu'il voulait parler, et non de Romette, Romée, Romefort, etc..... L'auteur du mémoire l'a si bien compris, qu'il a fait tous ses efforts pour découvrir Rome en Saintonge; et, en effet, un village de la commune de Rioux-Martin porte ce nom. Mais est-ce une seigneurie, un fief? Voilà ce que l'on ne nous dit pas. Il faudrait cependant nous démontrer qu'il y a eu des seigneurs de Rome en Saintonge. Nous, nous avons espéré retrouver ce personnage dans le Cartulaire de Notre-Dame, à titre de bienfaiteur. Pour un si grand honneur que celui d'être inhumé dans cette terre deux fois sainte, dans ce lieu privilégié, il faut avoir des titres. Or, pas un Constantin de Rome parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, et ce qui est plus étrange, pas même un seigneur portant le nom de Romegoux, Romefort ou autres lieux en Rom.....

Constantin de Rome serait-il un bourgeois, un manant qui se serait donné un surnom? Cela s'est vu. Comment alors expliquer l'existence de sa sépulture aux portes de l'abbatiale, et surtout la notoriété dont elle jouit, puisqu'elle doit servir de point de repère dans le champ de repos?

On nous objecte, en outre, que ce personnage pourrait bien appartenir à la puissante maison de Pons, et encore qu'au xvii^e siècle il y avait des Constantin de Romefort au parlement de Bordeaux.

Les Constantin de Pons et d'Aunay portent presque constamment l'épithète de « Crassus », Constantin le Gros ou le Gras, nom sous lequel on les retrouve dans notre Cartulaire de Notre-Dame de Saintes. Il est probable, d'ailleurs, qu'ils n'avaient pas leur sépulture dans le cimetière de l'abbaye, attendu qu'ils étaient toujours en lutte avec elle à l'occasion des droits que leur aïeul, le vicomte d'Aunay, avait abandonnés, lors de la fondation de l'abbaye, sur les terres de Saint-Pallais qui étaient en sa possession. L'un d'eux même, Constantin le Gras, mourut sous le coup de l'excommunication pour n'avoir pas voulu rendre aux religieuses des terres qu'il retenait injustement (1). Jamais nous n'avons rencontré ces Constantin, pas plus qu'aucun des sires de Pons ni des vicomtes d'Aunay, qualifié seigneur « de Roma ».

Passons aux Constantin de Romefort. Ceux-ci ne datent que du xvii^e siècle. Le nom de Constantin n'est entré dans la seigneurie de Romefort, près Saintes, qu'avec « M^{me} de Constantin, de la maison de Baritaut, qui se fit adjuger, en 1642, les terres de Rome-

(1) *Cartulaire de N.-D. de Saintes*, passim.

« fort et autres, moyennant 51,000 livres... (1). » Du XII^e au XVII^e siècle cette terre avait changé sept fois de main, et appartenait primitivement à des seigneurs du nom de Héraud.

Ainsi que nous avons pu le constater précédemment, il n'y a vraiment pas de raisons sérieuses d'exclure Constantin, le vainqueur du pont Milvius, de la façade de nos églises romanes. Les caractères intrinsèques des statues équestres ne viennent en rien combattre cette hypothèse, qui en outre a pour elle une tradition constante. Le cavalier de Notre-Dame de Saintes a aussi en sa faveur un document écrit qui nous apprend que ce cavalier est la représentation de Constantin le Grand. Et, en effet, sans forcer notre texte, mais en le prenant dans son sens le plus rigoureux en même temps que le plus simple, nous sommes forcé d'admettre qu'au milieu du XII^e siècle, peu de temps après l'achèvement de la façade Notre-Dame de Saintes, le personnage sous lequel Guillaume David demandait à être inhumé était Constantin de Rome, c'est-à-dire Constantin le Grand et non tel ou tel autre Constantin. Or, ce personnage était à la droite de l'église, et c'est là où l'on constate les traces indélébiles d'un cavalier et les dispositions prises dès l'origine pour le recevoir.

Personne donc ne pourra nous accuser de témérité si nous faisons un seul et même personnage du Constantin de la charte et du cavalier de la façade.

GEORGES MUSSET.

(1) *Excursion archéologique de Saintes à Luçon* (abbé Lacurie), p. 6 et 7.

